

**Rapport de la CoFin sur le préavis N° 04-2017
concernant le doublement d'un collecteur d'eaux claires et l'extension du réseau de
distribution d'eau potable et défense incendie dans le quartier « En Grandchamp »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 13 mars 2017 à 19h30. Etaient présents : Messieurs Marc Châtelain, Roland Rapin, Eric Rochat et Alain Vionnet, Président de la CoFin, ainsi que Madame Barbara Mali de Kerchove, rapportrice. Se sont excusés Stéphane Jaquet et Anne Morier.

En l'absence, pour des raisons de santé, de Monsieur Alain Bovay, Syndic, responsable des finances et en charge du dicastère des Eaux, M. Gygli, municipal en charge des bâtiments et M. Stéphane Roulet, boursier communal, ont participé à notre séance. Nous leur sommes reconnaissants pour leur présence ainsi que pour leurs explications et leur disponibilité.

Objet du Préavis

La municipalité nous demande un crédit de CHF 545'000.00, TTC pour financer les travaux de doublement d'un collecteur d'eaux claires et d'extension du réseau de distribution d'eau potable et défense incendie dans le quartier « En Grandchamp ».

Ce préavis fait suite à un crédit d'étude de Fr. 123'000.- (octroyé en mars 2012), dont il reste un solde qui est destiné à la partie « Au Porteau ».

La Municipalité a opté pour la solution de faire co-exister deux collecteurs en parallèle, notamment en raison du bon état de l'ancien ouvrage et afin d'éviter la pose d'une conduite provisoire pendant les travaux. Mais la nouvelle canalisation aura la capacité d'assumer l'ensemble du débit de tout le bassin versant si nécessaire.

Aspect financier

Il est relevé que le poste « divers et imprévus » est relativement important en raison de certaines incertitudes liées aux fouilles à effectuer sur un tracé qui n'a pas encore été exploré en profondeur.

La Municipalité explique que les dépenses engagées devraient en principe être couvertes par l'encaissement des taxes sur les eaux claires et les eaux usées ainsi que sur l'eau potable, une fois les constructions terminées - mais les estimations de recettes sont difficiles à faire vu qu'on ne sait pas encore combien de raccordements vont être effectués. Par ailleurs, les coûts liés aux travaux de génie civil sont pris en charge par le propriétaire de la parcelle « En Grandchamp ».

Amortissement

L'amortissement concernant les eaux claires et l'eau potable est prévu sur une durée de 30 ans.

Coûts d'exploitation annuels

Le coût d'amortissement estimé pour l'ouvrage projeté s'élève comme suit :

- Intérêts lissés (1.5%) CHF 3'800.00
- Amortissement annuel CHF 16'800.00

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibération, à l'unanimité des membres présents, les membres de la CoFin proposent au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission *ad hoc*, d'approuver les conclusions du préavis N° 04-2017, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 545'000.00 ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Encaisser la participation des propriétaires privés de CHF 60'000.00 ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 4 du préavis, rubrique « amortissement ».

Pour la CoFin :

La rapportrice



Barbara de Kerchove

Le Président



Alain Vionnet